

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2020

Revue de Presse n°12 du 24 mars 2020

Actualités de l'Enseignement Supérieur	2
Actualités de l'Enseignement 1 ^{ère} & 2 ^{ème}	5
Outils	6
Articles thématiques	7

AEFE-SORES

RP-SORES-2020-03-24

Actualités de l'Enseignement Supérieur

Actu | Concours

«Coronavirus : reports, annulations, comment vont se dérouler tous les concours?», LE FIGARO, publié le 20/03/2020.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/coronavirus-report-annulations-comment-vont-se-derouler-tous-les-concours_fc9c7bfa-6ac6-11ea-a768-fcc2dce54077/

« Les écoles qui recrutent sur concours après le bac vont toutes être contraintes d'annuler leurs concours cette année en raison de l'épidémie de coronavirus. Frédérique Vidal, la ministre de l'Enseignement supérieur, l'a annoncé dès le vendredi 13 mars lors d'une conférence de presse. «J'ai demandé aux établissements de basculer vers un examen des dossiers dans le respect du calendrier de Parcoursup», a-t-elle déclaré.

Ainsi, toutes les épreuves écrites et/ou orales qui devaient être organisées entre le 15 mars et le 5 avril n'auront pas lieu. Les écoles de commerce post-bac (programmes grandes écoles en cinq ans, bachelors, BBA), les écoles d'ingénieurs post-bac (prépa intégrée, bachelors), mais également le DNMADE ou certains BTS sont concernés par ces annulations. C'est également le cas de certaines filières universitaires sélectives, comme les double licences, et des formations du domaine paramédical.

Pour toutes ces formations, la sélection se fera donc sur dossier. Pour le concours Sésame par exemple, qui donne accès à 14 écoles de commerce proposant des formations post-bac, (Skema, Kedge, Neoma, Essec, etc.), les notes du bac de français, toutes les notes de première et de terminale ainsi que les éléments de la fiche avenir seront pris en compte pour classer les candidats. Dans d'autres formations, le projet de formation ou le CV pourront également être pris en compte par les établissements pour leur sélection. [...] »

Actu | Parcoursup

«La licence de droit, star de Parcoursup», LE MONDE, publié le 11/03/2020. (Article complet réservé aux abonnés)

https://www.lemonde.fr/campus/article/2020/03/11/la-filiere-generaliste-par-excellence-la-licence-de-droit-star-de-parcoursup_6032606_4401467.html

« Si l'engouement n'est pas nouveau, il s'est encore accentué depuis 2017. Pour l'année 2018-2019, on a compté 7 000 candidatures dans les universités de Montpellier ou Bordeaux pour, respectivement, 1 200 et 1 460 places ; 2 800 candidatures pour 490 places à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)...

Les licences de droit font ainsi partie des filières « en tension » sur Parcoursup. Mais cela ne signifie pas que toutes sélectionnent à l'entrée. Les situations varient d'une université à une autre. « Dans la grande majorité des facs de droit, le nombre d'étudiants qui, in fine, valident leur choix reste inférieur aux capacités d'accueil. Il n'y a donc pas de réelle sélection », assure Jean-Christophe Saint-Pau, doyen de la faculté de droit et science politique de l'université de Bordeaux.

En revanche, l'accès est plus restreint dans les universités parisiennes les plus convoitées. C'est le cas à Paris-I, qui a cumulé l'année dernière près de 18 000 vœux pour 760 places, et doit alors sélectionner les lycéens qui rejoignent sa première année de licence. Dans cette université, Parcoursup a ainsi transformé le profil des admis. « Avant Parcoursup, l'amphi comptait 10 % à 15 % de mentions bien et très bien. Nous sommes maintenant à plus de 50 % », note François Ameli, le directeur du département licence de droit de l'université Panthéon-Sorbonne. Résultat : le taux d'étudiants admis en deuxième année est passé de 50 % à 60 % depuis Parcoursup. Les origines géographiques des étudiants se sont diversifiées. Mais on ne compte quasiment plus de bacheliers technologiques ou professionnels.

Comment expliquer ce succès ? La licence de droit est tout d'abord l'une des rares à pouvoir attirer des bacheliers de toutes les filières de bac général. Quand on interroge des étudiants sur leurs motivations, une phrase revient toujours : « Ne pas se fermer de portes. » « Le droit permet d'acquérir une rigueur de travail et une base de connaissances. Soit on s'y attache, soit il ouvre la voie à beaucoup de réorientations », estime Sarah, en première année à l'université Paris-Descartes, qui envisage de bifurquer en école de commerce l'année prochaine. « C'est la filière généraliste par excellence », évoque Luca Wiemann, en deuxième année de licence à l'université Panthéon-Assas, rencontré à la sortie d'un cours de droit civil. « Cela permet de comprendre le monde qui nous entoure », complète Alistair Ord, l'un de ses camarades. [...] »

Actu | Parcoursup

«Parcoursup : quelles sont les étapes après la clôture des vœux ?», LE MONDE, publié le 12/03/2020.<http://www.adresse-url.fr>

« Les lycéens avaient jusqu'au 12 mars au soir pour sélectionner leurs formations. Confirmation des vœux, examen des dossiers, propositions d'admission... plusieurs étapes séparent encore les futurs bacheliers de leur inscription dans l'enseignement supérieur. [...]

- Jusqu'au 2 avril : confirmation des vœux

Les futurs bacheliers ont encore quelques jours (jusqu'au 2 avril) pour compléter leurs dossiers de candidature : le profil et la scolarité (avec les bulletins de notes de première et des deux premiers trimestres de terminale), ainsi que les « projets de formation motivés » pour chacun des vœux formulés.

Certaines formations demandent d'autres documents, par exemple un portfolio de dessins pour une école d'art, ou l'attestation prouvant que le questionnaire d'autoévaluation « droit » ou « mentions de sciences » a été effectué, si le candidat postule dans lesdites formations. [...]

C'est seulement une fois que la candidature est complète que le candidat peut – et doit – confirmer son vœu, avant le 2 avril à 23 h 59. Les vœux non confirmés ne seront pas pris en compte par Parcoursup.

- D'avril à la mi-mai : examen des candidatures

Dans les jours qui suivent, les candidatures arrivent dans les établissements. Elles sont anonymisées. Une formation n'a pas connaissance des autres vœux qu'ont fait les candidats. Chaque formation classe les candidatures reçues en fonction des critères renseignés sur la fiche Parcoursup (attendus, importance accordée à certaines matières, fiche « Avenir » avec avis du conseil de classe sur le vœu exprimé par l'élève, etc.). [...]

- Du 19 mai au 17 juillet : réponse aux propositions d'admission

A compté du 19 mai, le candidat se connecte à son dossier Parcoursup, et découvre les réponses des formations : « oui », « non » (uniquement pour les formations sélectives) ou « oui si » (uniquement pour les licences : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de remédiation). La procédure est suspendue durant la semaine des épreuves du baccalauréat.

Au premier jour, une grande partie des candidats seront confrontés à des décevants « oui – en attente ». Logique, puisque les « oui » seront concentrés chez les meilleurs élèves. Mais les candidats ne peuvent conserver au maximum qu'un « oui » ; ils ont cinq jours pour se décider. Ces renoncements vont permettre de faire progresser les files d'attente.

Inutile de se précipiter sur le premier « oui » venu s'il ne correspond pas à la formation préférée du candidat. Il est possible de « maintenir » cette proposition d'admission en parallèle de réponses « oui – en attente ». Pour aider chacun à prendre des décisions, Parcoursup indique le rang du dernier candidat appelé en 2019. Attention : il est primordial de répondre à chaque proposition dans le délai indiqué (dégressif au fil du temps). [...]

- Du 29 juin au 1er juillet : point d'étape

Entre le 29 juin et le 1er juillet, les candidats doivent se connecter à leur dossier pour dire, parmi les vœux pour lesquels ils ont un « oui – en attente », lesquels les intéressent toujours. Une invitation à revoir ses exigences, en fonction du rang d'attente que le candidat a atteint. [...]

- Le 7 juillet : résultats du bac [France]

Après les résultats du bac [France], le 7 juillet, les candidats qui ont donné une réponse définitive à une formation pourront procéder à leur inscription administrative, selon les modalités de l'établissement sélectionné. [...]

- Du 25 juin au 11 septembre : procédure complémentaire

Les candidats sans proposition d'admission ou déçus par les réponses obtenues en phase principale peuvent formuler, dès le 25 juin et jusqu'au 11 septembre, dix nouveaux vœux en « phase complémentaire » de Parcoursup. Seules les formations où il reste des places sont en lice dans le moteur de recherche de la plate-forme. Pour le reste, le principe de fonctionnement est identique. Les délais de réponse des formations, en revanche, sont plus courts.»

Actu | Formation en ingénierie

«Réseau Figure: le processus d'accréditation du Cursus Master en Ingénierie reconnu par le Hcéres», EDUCPROS, publié le 19/03/2020.

https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/reseau-figure-le-processus-d-accreditation-du-cursus-master-en-ingenierie-reconnu-par-le-hceres.html?M_BT=1151560191868

« Le Réseau Figure est un réseau international coopératif d'universités à l'origine des formations Cursus Master en Ingénierie et du référentiel mis en place dans une trentaine d'établissements. Cette formation CMI est évaluée et accréditée par le réseau. [...] »

Le réseau Figure est également sur le point de finaliser un référentiel de bachelor national : le cursus bachelor en ingénierie. "C'est un cursus qui va se déployer sur une durée entre trois ans et trois ans et demi. L'idée est de former des cadres intermédiaires." L'objectif du réseau est de mettre en place le programme à la rentrée 2020.

"Le bachelor sera conçu dans l'esprit du CMI et aura un lien très fort avec le monde socio-économique. Il répond à des enjeux parfaitement identifiés." La dimension connaissance de l'entreprise se retrouve au centre du programme pédagogique, ainsi que le développement de compétences numériques incontournables.

Le réseau Figure envisage prochainement de développer ce référentiel de bachelor pour l'international. "C'est une demande de l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie). Dans la zone francophone, il est très difficile de développer des CMI partout. Nous répondons à des appels à projets du ministère des Affaires étrangères pour l'Afrique subsaharienne, il y a aussi des projets en cours au Liban. L'idée est vraiment d'accompagner le déploiement du processus", affirme le président.

Le Réseau Figure renforce également sa politique à l'international, notamment dans les pays francophones comme le Liban. Il cherche notamment à déployer le CMI en répondant à des appels à projets. C'est d'ailleurs le cas depuis septembre 2019 : l'université Saint-Joseph de Beyrouth a obtenu son accréditation pour mettre en place un Cursus Master en Ingénierie.

Le réseau va aussi signer des accords de partenariats avec des réseaux d'universités afin d'encourager la mobilité des étudiants. "Nous sommes en train de signer des accords avec un réseau universitaire au Québec et en Chine." Un premier accord a été signé il y a deux ans avec les Etats-Unis en faveur de la mise en place d'un programme d'échange pour des stages en laboratoire.

Le Réseau Figure (Formation à l'Ingénierie par des Universités de Recherche) est une initiative lancée à la suite de l'appel à projet "Initiatives d'excellence en formations innovantes" (IDEFI) en 2012. Elle propose une formation au métier d'ingénieur à l'Université : le Cursus Master en Ingénierie (CMI) qui se donne pour mission de former des cadres scientifiques et techniques. À ce jour, le Réseau Figure compte 31 universités et 104 CMI accrédités.»

Actualités de l'Enseignement 1^{ère} & 2^{ème}

Actu | Classements

«Classement 2020 des lycées : l'accompagnement des élèves, un enjeu de taille», L'ÉTUDIANT, publié le 18/03/2020.

<https://www.letudiant.fr/lycee/palmares-des-lycees-2020-l-accompagnement-des-eleves-un-enjeu-de-taille.html>

« Sur quels critères choisir un bon lycée, adapté à ses besoins ? "Ce qu'on attend, c'est un établissement qui prend tous les élèves et les accompagne jusqu'à la fin de la terminale." La réponse d'Elizabeth Marsan, porte-parole de la fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (Peep) veut tout dire : le taux de réussite ou le taux de mentions ne sont pas des éléments essentiels dans le choix d'un lycée.

"Sans accompagnement, on risque le décrochage scolaire, alerte la porte-parole. Les élèves vont au lycée, mais ne réalisent pas l'importance des études. Ils attendent que ça passe." Dans le classement des lycées 2020 de l'Etudiant, l'"indice de stabilité" représente justement "la probabilité qu'un élève obtienne le baccalauréat à l'issue d'une scolarité entièrement effectuée dans le lycée", selon la définition de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp). C'est cet organe du ministère de l'Éducation nationale qui fournit chaque année aux médias, dont l'Etudiant, les indicateurs de valeur ajoutée des lycées (Ival) permettant d'établir des classements selon notre méthodologie propre.

Comme chaque année, au-delà du taux d'accès, les Ival s'attardent également sur le taux de réussite des établissements au bac, le taux de mentions (la part de bacheliers ayant eu mention assez bien ou plus), la capacité à faire progresser et à faire briller les élèves. Pour ces deux derniers critères, la Depp compare les résultats obtenus au bac avec ceux qui étaient attendus, estimés sur la base des profils sociaux-culturels des élèves et de leurs notes au collège. Dans notre classement, tous les critères ont le même poids.

La nouveauté de 2020, c'est que le taux d'accès démarre à présent à partir de l'année de seconde, et non plus de celle de première. Cela permet de mieux prendre en compte les réalités de terrain et d'adapter les indicateurs à la réforme du lycée, qui demande désormais aux élèves de choisir des enseignements de spécialité en première et en terminale. "Les lycées offrent à peu près tous les mêmes spécialités, mais les choix de triplettes ne sont pas les mêmes", regrette Elizabeth Marsan, qui estime que "cela pourrait devenir un critère de choix d'un lycée". [...] »

«Classement 2020 des lycées : notre méthodologie», L'ÉTUDIANT, publié le 18/03/2020.

<https://www.letudiant.fr/lycee/classement-des-lycees-2020-notre-methodologie.html>

« L'Etudiant a classé 2312 lycées d'enseignement général et technologique ayant présenté au moins 20 candidats au bac 2019. Les cinq critères de base de notre palmarès

1- Le taux de réussite au bac : c'est le pourcentage de réussite à l'examen des candidats présentés par le lycée en 2019, toutes séries confondues. [...]

2- Le taux de mention au bac : taux de mention à l'examen des élèves présentés par le lycée en 2019, toutes séries confondues. [...]

3- La valeur ajoutée (capacité à faire progresser les élèves) : cet indicateur est calculé grâce à un algorithme développé par le ministère. Cet outil fait la différence entre le taux de réussite obtenu par le lycée en 2019 et celui que l'on pouvait attendre, compte tenu de l'origine sociale des élèves, de leur âge et de leurs résultats au diplôme national du brevet.

4- La valeur ajoutée du taux de mention (capacité à faire briller les élèves) : cet indicateur fonctionne comme le précédent. L'algorithme fait la différence entre le taux de mention obtenu réellement par le lycée en 2019 et celui que l'on pouvait attendre, compte tenu de l'origine sociale des élèves, de leur âge et de leurs résultats au brevet des collèges.

5- L'indice de stabilité (ou taux d'accès au bac) : il mesure la probabilité pour un élève d'obtenir son bac dans le même lycée, non plus à partir de la première (comme l'an dernier) mais dès la seconde. [...] Plus un lycée a une note élevée, plus il conserve ses élèves entre la seconde et la terminale. [...] »

Découvrez le classement 2020 des lycées : <https://www.letudiant.fr/palmares/classement-lycees.html>

Outils

Actu | MOOC

«FUN ouvre ses archives», SOURCE, publié le 20/03/2020.

<https://www.fun-mooc.fr/news/fun-ouvre-ses-archives/>

« Au regard de la situation exceptionnelle, France Université Numérique en collaboration avec les établissements membres et partenaires va progressivement réouvrir les MOOC archivés pour les rendre accessibles au plus grand nombre.

Cette décision va compléter les premières dispositions prises par FUN visant à contribuer à l'effort national de mobilisation face à cette pandémie, et permettre à nos concitoyens (ainsi qu'aux citoyens européens et internationaux) de profiter pleinement des cours produits par ses membres et partenaires. Dans ce cadre, les ouvertures de cours se dérouleront suivant deux modalités possibles en « archivé ouvert » ou en « session animée ». [...]

Au total c'est plus de 470 cours qui vont être disponibles aux apprenants.

À travers cette action, FUN ainsi que ses membres et partenaires, souhaitent participer à l'effort collectif pour proposer des services en ligne à même d'aider à la fois nos concitoyens et toute personne en recherche de formation à aller de l'avant.»

Actu | Ressources pédagogiques

«100 000 ressources pédagogiques pour aider les enseignants, sur PopLab», ACTUALITTE, publié le 16/03/2020.

<https://www.actualitte.com/article/patrimoine-education/100-000-ressources-pedagogiques-pour-aider-les-enseignants-sur-poplab/99742>

« Pour aider les établissements scolaires en cette période de fermeture forcée, LDE propose gratuitement une solution à destination des enseignants. Préparation, Organisation et Partage de cours, ou PopLab, poursuit le travail des partenaires du monde éducatif pour garantir au mieux une continuité des enseignements, par les cours à distance.

LDE est une librairie, née en Alsace il y a 20 ans mue par le projet, en partenariat avec les acteurs de l'éducation, de faire réussir tous les élèves. En simplifiant le quotidien des enseignants, LDE propose des solutions co-construites leur permettent de se concentrer sur leur cœur de métier et répondent aux attentes actuelles des élèves.

« Aujourd'hui, nous sommes le partenaire de plus de 3000 établissements en France et à l'étranger ainsi que de grandes Régions (Grand Est, IDF, Occitanie...) tant par la distribution de manuels papier que de licences numériques », indique le libraire à ActuaLitté.

« Les établissements scolaires ont fermé en France pour enrayer la contamination par le COVID-19 et ce sont plusieurs millions d'élèves qui ne se rendent plus à l'école. Parce que notre mission est d'accompagner les établissements scolaires dans cette situation difficile, nous proposons de leur mettre à disposition gratuitement notre dernière innovation : PopLab », indique Frédéric Fritsch, directeur de LDE.

Concrètement, PopLab se présente comme une plateforme offrant plus de 100.000 ressources pédagogiques sélectionnées pour un usage à l'école, par une équipe de professeurs documentalistes. Elles sont ainsi accessibles grâce à un moteur de recherche spécifique.

Les enseignants peuvent y intégrer leurs propres productions, documents et ressources, sur une plateforme de partage unique des cours. De la sorte, PopLab devient un outil global pour que les élèves puissent parcourir les éléments proposés, mais également les autres enseignants.

Mené en collaboration avec le Rectorat de l'académie de Strasbourg, et avec le soutien de la Région Grand Est et de l'Union européenne, l'outil veut avant tout faire gagner du temps dans la préparation des cours.»

Articles thématiques

Actu | Égalité filles-garçons

«**Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur, édition 2020**», MENJ, publié le 03/03/2020.

<https://www.education.gouv.fr/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-l-enseignement-superieur-edition-2020-289508>

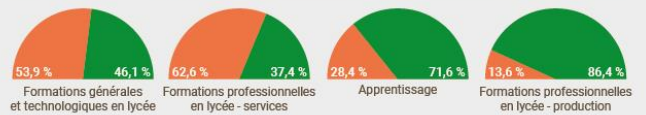
« La publication met en évidence des différences selon les sexes en matière de parcours et de réussite des jeunes, de choix d'orientation et de poursuite d'études entre filles et garçons, qui auront des incidences ultérieures sur l'insertion dans l'emploi ainsi que sur les inégalités professionnelles et salariales entre les femmes et les hommes.

Les données statistiques montrent que les filles réussissent mieux à l'école. Par exemple, ces dernières ont de meilleurs résultats en français. L'évaluation internationale PISA de 2018 témoigne qu'en France comme ailleurs, les filles de 15 ans sont plus nombreuses en proportion à maîtriser l'écrit. Elles sont également plus nombreuses à accéder au baccalauréat. En 2018, la proportion de bachelières dans une génération s'élève à 85,9 %, celle des bacheliers à 75,8 %, soit un écart de 10,1 points en faveur des filles.

En 2018,

86 % des filles et **76 %** des garçons ont le baccalauréat, soit **10** points d'écart entre les filles et les garçons

Globalement, **48 % de filles et 52 % de garçons** au lycée et en apprentissage, mais ...



Enseignements de spécialité choisis en première générale à la rentrée 2019 (%)

Enseignements de spécialité	Part des filles ayant choisi l'enseignement	Part des garçons ayant choisi l'enseignement
Mathématiques	61,4	77,8
Physique-chimie	39,0	56,5
Sciences de la vie et de la terre	44,7	40,6
Sciences économiques et sociales	42,4	35,1
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	39,1	29,6
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales ¹	34,9	20,1
Humanités, littérature et philosophie	25,3	9,0
Numérique et sciences informatiques	2,6	15,2
Sciences de l'ingénieur	1,6	11,1
Matières artistiques ²	8,0	4,0
Littérature et LCA latin ou grec	0,4	0,2

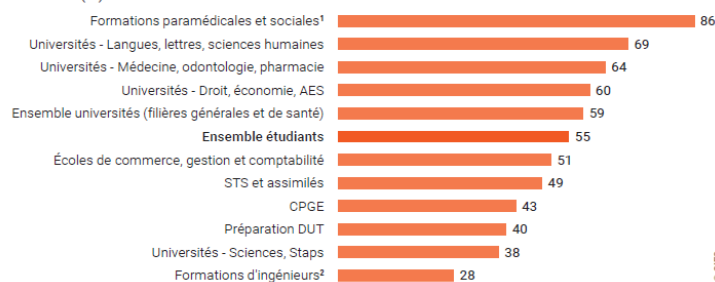
1. Les élèves ayant choisi deux LLCER (Langues, littératures et cultures étrangères et régionales) ne sont comptés qu'une fois. © DEPP
2. Arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, musique, danse, arts du cirque.

Lecture : à la rentrée 2019, 61,4 % des filles en première générale ont choisi les mathématiques.

Champ : France métropolitaine + DOM - Enseignement public et enseignement privé, y compris hors contrat.
Source : MENJ-MESRI-DEPP.

► De nombreuses formations de l'enseignement supérieur sont peu mixtes

Part des femmes dans l'enseignement supérieur selon la formation ou le type d'institution en 2018 (%)



1. Données 2017-2018.
2. Ensemble des formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris formations en partenariat.
Lecture : en 2018, les femmes représentent 69 % des inscrits à l'université en langues, lettres et sciences humaines.

Champ : France métropolitaine + DOM.
Source : MESRI-SIES.

D'un meilleur niveau scolaire, les filles s'orientent davantage vers l'enseignement général et technologique que les garçons. Pour autant, elles sont moins nombreuses en proportion à s'orienter dans les filières scientifiques. En 2018, 41,9 % des terminales scientifiques (S, ST2ID et STL) sont des filles. Ce n'était le cas que de 33,0 % d'entre eux en 1994. Dans l'enseignement supérieur, les différences sont plus nettes parmi les diplômés scientifiques. En 2017, 28,1 % des ingénieurs sont des femmes et ce taux est de 40,6 % parmi les docteurs en sciences. [...] »

Télécharger la parution :

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/t-l-charger-la-version-imprimable-de-filles-et-gar-ons-edition-2020-51746.pdf>

Actu | Égalité filles-garçons (suite)

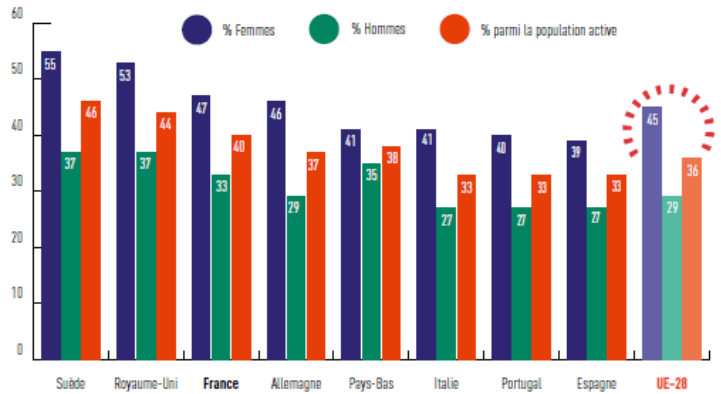
«ESRI : chiffres-clés de l'égalité femmes-hommes (parution 2020)», MESRI, publié le 10/03/2020.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid150061/esri-chiffres-cles-de-l-egalite-femmes-hommes-parution-2020.html>

« Quelles sont les différences observées entre les jeunes femmes et les jeunes hommes dans leurs choix de formations supérieures? En quoi et à quel moment les carrières académiques des femmes et des hommes divergent-elles ? Dans quelle mesure les femmes sont-elles encore peu présentes dans les organes de gouvernance ? La situation en France se distingue-t-elle des autres pays ? Quel est le chemin qui reste à parcourir sur le chemin de l'égalité dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ? [...] »

Télécharger la parution :

https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Publications/63/2/parite20_stats8_1253632.pdf



Diplômés de l'enseignement supérieur en 2018 - Part des personnes âgées de 25 à 34 ans ayant terminé avec succès des études supérieures